APPARENCE SOIGNÉE – TRAVAIL EN TOUTE SÉCURITÉ

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

MONTREZ QUE VOUS ÊTES FIER DE VOTRE TRAVAIL, DE VOTRE ENTREPRISE, DE FILTA. UNE APPARENCE UNIFORME DE LA MARQUE FILTA SUSCITE RECONNAISSANCE, NOTORIÉTÉ ET CONFIANCE. LES VÊTEMENTS SPÉCIAUX VOUS PROTÈGENT DES BLESSURES ET PROUVENT VOTRE PROFESSIONNALISME. ILS SONT ÉGALEMENT OBLIGATOIRES POUR L'ASSURANCE. LES CLIENTS S'ATTENDENT À CE QUE LE PERSONNEL DE SERVICE PORTE UN UNIFORME ET SUIVE LES PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ APPROPRIÉES.

PROTECTION OCULAIRE

Les lunettes de protection anti-buée protègent contre les résidus alimentaires et l'huile chaude.

CHEMISE/ CHEMISIER

Noir à logo. Les manches longues et courtes sont autorisées, mais les manches courtes uniquement avec des protège-mains/coudes en Kevlar.

PROTECTION DES MAINS ET DES COUDES EN KEVLAR

Ils offrent une protection thermique supplémentaire et protègent les mains et les avant-bras. Ils doivent également protéger contre la chaleur « sèche », au moins jusqu'à 250 °C. Avec des manches courtes, leur utilisation est obligatoire.

PANTALON

Pantalon de travail noir. Pas de short ni de jeans.

COUVRE-CHEF

Un tissu à logo ou un filet offrent une protection suffisante. Certains clients exigent une protection spéciale pour ceux qui portent la barbe.

TABLIER

Noir à logo, protège des projections d'eau et de graisse.

GANTS MANCHETTES DE PROTECTION CONTRE L'HUILE EN ACRYLIQUE

Turquoise, résistant à l'huile et à la chaleur jusqu'à au moins 225 °C. Protègent les mains et les avant-bras des brûlures, des liquides/vapeurs chauds, des perforations et des écorchures. Dans le cas de chemises ou de T-shirts à manches courtes, ils doivent être portés avec des protections des mains/bras en Kevlar.

CHAUSSURES

Chaussures de sécurité noires de catégorie S3. Des chaussures, des bottes ou des chaussons résistants à l'huile et antidérapants empêchent les accidents de glissade et de chute. Ils sont obligatoires dans toutes les cuisines professionnelles.

CHAQUE SITE FILTA A SON PROPRE PROPRIÉTAIRE ET EST EXPLOITÉ DE MANIÈRE INDÉPENDANTE. LES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) CITÉS SONT LE MINIMUM REQUIS PAR FILTA. LES CLIENTS PEUVENT AVOIR LEURS PROPRES NORMES OU EXIGENCES DE SÉCURITÉ QUI DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES.